



## Les espèces en péril dans les parcs nationaux des montagnes du Canada



*Autrefois l'homme et les autres créatures étaient amis et portaient la beauté du paysage dans leurs cœurs. Aujourd'hui, nous devons tous et chacun redoubler d'effort pour veiller à ce que le saumon ait un endroit où il peut frayer et l'ourson un arbre où il peut grimper. Le temps presse et nous avons encore fort à faire! Chef Dan George*

### Les espèces en péril... De quoi s'agit-il?

Les espèces en péril requièrent une attention toute particulière afin d'assurer leur préservation. Certaines espèces sont menacées d'extinction à l'échelle locale ou mondiale et nous devons les aider immédiatement. D'autres espèces ont besoin de notre aide afin de ne pas décliner jusqu'à l'extinction.

### Pourquoi nous préoccuper des espèces en péril?

En protégeant la diversité biologique, nous préservons la santé et la beauté de notre planète. La biodiversité correspond à la gamme complète des organismes vivants du globe, les processus évolutifs qui engendrent de nouvelles espèces ainsi que la diversité génétique qui existe entre les espèces.

Partout dans le monde, le déclin de la biodiversité est reconnu comme l'un des problèmes les plus graves auxquels nous faisons face. En protégeant la biodiversité, nous contribuons :

- à réduire les taux d'extinction
- à soutenir les écosystèmes productifs
- à préserver les options qui s'offriront aux générations à venir
- à enrichir les possibilités économiques (Bunnell 1998)

### Comment le Canada participe-t-il à la protection des espèces en péril?

En 1992, le Canada est devenu le premier signataire de la *Convention sur la diversité biologique* – un traité international ayant force obligatoire. Pour respecter l'engagement qu'il a pris en vertu de ce traité, le Canada a rédigé l'*Accord pour la protection des espèces en péril* – une entente de coopération signée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La *Loi sur les espèces en péril* du Canada est entrée pleinement en vigueur en juin 2004. Elle donne au Canada le cadre législatif dont il a besoin pour faire honneur aux engagements contractés en vertu de l'*Accord*. Elle vise ainsi la protection et le rétablissement des espèces, sous-espèces et populations endémiques ou indigènes au Canada.

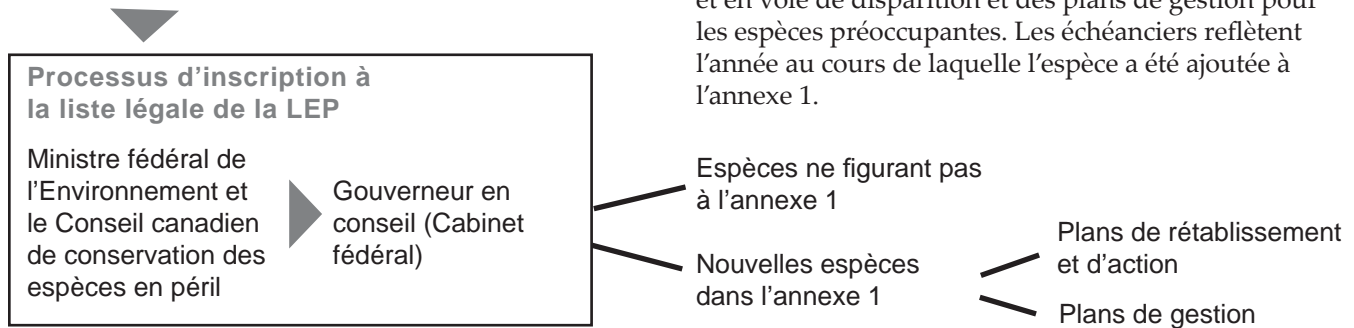
### Quelles espèces protège la LEP?

Tel qu'énoncé dans l'annexe I de la *Loi sur les espèces en péril*, la loi protège toute espèce animale, végétale et tous les organismes (espèces sauvages) indigènes du Canada, sauf les bactéries et les virus. Les espèces en péril sont désignées préoccupantes, menacées, en voie de disparition ou disparues du pays. Les espèces désignées avant la fin de 2001 seront réévaluées et pourraient être ajoutées à l'annexe 1.

## Qui décide quelles espèces sont en péril?

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), est un comité de spécialistes qui utilise des données scientifiques sur les riches auxquels sont exposées les espèces pour évaluer et désigner lesquelles risquent de disparaître du Canada. COSEPAC informe ensuite le ministre fédéral de l'Environnement et le Conseil intergouvernemental canadien de conservation des espèces en péril de son verdict. Après les consultations publiques, le ministre de l'Environnement fait ses recommandations au gouverneur en conseil (Cabinet fédéral), qui décide si l'espèce figurera sur la LEP.

## Évaluation du COSEPAC



## Quel est le rôle de Parcs Canada?

À l'heure actuelle, Parcs Canada est en charge de la gestion de près de 265,000 km<sup>2</sup> de notre territoire. La LEP est applicable à tout ce territoire, ainsi qu'à tous les parcs, les aires marines de conservation et les lieux et les canaux historiques nationaux. Parcs Canada travaille de concert avec les ministères, les ONG et le secteur privé afin de rétablir les espèces les plus à risques (*disparues du pays, en voie de disparition ou menacées*). Parcs Canada encourage aussi la gestion des espèces préoccupantes afin qu'elles ne deviennent pas en voie de disparition ou menacées.

Ceci comprend le développement de plans de rétablissement et d'action pour les espèces menacées et en voie de disparition et des plans de gestion pour les espèces préoccupantes. Les échéanciers reflètent l'année au cours de laquelle l'espèce a été ajoutée à l'annexe 1.

Pour des besoins de conservation, la Loi classe les espèces en péril dans les catégories suivantes :

Préoccupantes	Espèces qui suscitent des inquiétudes à cause de caractéristiques qui les rendent particulièrement sensibles aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels
Menacées	Susceptibles de devenir en voie de disparition si les facteurs limitatifs auxquels elles sont exposées ne sont pas inversés
En voie de disparition	Exposées à une disparition ou à une extinction imminente
Disparue du pays	Disparue d'une région ou d'un pays mais subsiste ailleurs dans le monde à l'état sauvage
Disparue	Espèce complètement disparue

Espèces en péril qui vivent dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay, Yoho, Lacs-Waterton, Mont-Revelstoke ou Glacier  
*\*Évalué par le COSEPAC et en processus d'inscription à la liste des espèces en péril de la LEP*      *\*\*Évalué par le COSEPAC seulement*

### Préoccupantes

Salamandre de Coeur d'Alène(MR/PNG)  
Boa caoutchouc (PNK)  
Grenouille léopard (PNLW)  
Crapaud boréal (parcs des montagnes)  
\*Truite fardée versant de l'ouest-population de la C.-B. (PNY, PNK, MR/PNG)  
Râle jaune (PNJ, PNB, PNY, PNK)  
Pic de Lewis (PNJ, PNB, MR/PNG, PNLW)  
\*Quiscale rouilleux (PNJ, PNB, MR/PNG)  
\*Hibou des marais (PNJ, PNLW)  
\*\*Grizzly (parcs des montagnes)  
\*\*Carcajou (parcs des montagnes)

### Menacées

Caribou des bois (Alberta / PNJ, PNB, MR/PNG)  
Bartramie de Haller (PNJ)  
Isoète de Bolander (PNLW)  
Pipit de Sprague (PNLW)  
\*Engoulevant d'Amérique (parcs des montagnes)  
\*Moucherolle à côtés olive (parcs des montagnes)  
\*Truite fardée versant de l'ouest-population de l'Alberta (PNJ, PNB, PNLW)  
\*Paruline du Canada (PNB)  
\*Buse rouilleuse (PNJ, PNB, PNY, PNLW)  
\*\*Bison des prairies (PNJ, PNB, PNLW)

### En voie de disparition

Physe des fontaines de Banff (PNB)  
Blaireau d'Amérique (*T.t. jeffersonii*) (PNK)  
Porte-queue demi-lune (PNLW)

### Disparue

Naseux des rapides de Banff (PNB)

## Pour en savoir plus

**Parcs Canada:** [www.pc.gc.ca/speciesatrisk](http://www.pc.gc.ca/speciesatrisk)  
**Environnement Canada:** [www.speciesatrisk.gc.ca](http://www.speciesatrisk.gc.ca)

**Colombie-Britannique :** <http://srmwww.gov.bc.ca/atrisk>  
**Alberta :** <http://www3.gov.ab.ca/srd/fw/riskspecies/index.html>



*Notre existence tient aux efforts que nous déployons pour que notre terre demeure en vie.*

Chef Dan George

Octobre 2004 JMK; révision : mai 2008 LKH